

Affiché le 21/04/2023

www.kernoues.com



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
MAIRIE DE KERNOUËS

### SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 7 avril 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** :

En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14 - Pouvoirs : 1

**PRESENTS** : Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Claudine ACQUITTER, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Didier PERROT

**ABSENTS EXCUSES** : Sophie LE GUEN a donné pouvoir à Alain SIMON.

Arrivée de Pascale AUFFRET à 19h15 : n'a pas participé au vote de la délibération n° D23\_73.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle BOULIC

### **Délibération D23\_73 - Décision modificative n°1 au budget primitif 2023**

L'adjoite aux finances, Isabelle Boulic propose la décision modificative suivante numéro 1 pour l'exercice 2023.

Motif des décisions modificatives	chapitre	imputation		Investissement				Fonctionnement			
				Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		article	Libellé	Diminution de	Augmentation de	Diminution de	Augmentation de	Diminution de	Augmentation de	Diminution de	Augmentation de
annulation mandat sur exercice antérieur	011	6281	concours divers					300 €			
	67	673	charges exceptionnelles - titres annulés sur exercices antérieurs						300 €		
acquisition délaissée de voirie et valorisation à l'actif	041	2111	terrain nu	98 €							
	041	1328	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables				98 €				
		SOUS-TOTAUX		98 €	- €	- €	98 €	300 €	300 €	- €	- €
TOTAUX		dépenses		98 €							
		recettes									98 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023.**